

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUILLET 2013
PROCES-VERBAL

Le vingt-neuf Juillet deux mil treize, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : MM. JARRASSIER – DE BAGLION – Mme BOMPAS – MM. VIGNES – COUTANT – Mme GAILLARD-HALET – M. ARLOT – Mme THIAUDIERE – M. LEPERCQ – Mme PERRY.

Etaient absents et représentés : M. BUISSET (pouvoir à M. JARRASSIER).
Mme RONDEAU (pouvoir à Mme THIAUDIERE).

Etaient absents et excusés : MM. ROUSSEL – IRIBARREN.

Secrétaire de séance : Madame Patricia GAILLARD – HALET.

Le procès-verbal de la séance du 17 Juin 2013 est adopté.

INFORMATIONS

- **Lotissement Geneviève Vignes :** la commune a signé un contrat de vente avec Square Habitat.
- **Salle Maigret :** Madame Isabelle CASTELLI, architecte, sera à la mairie le lundi 16 Septembre 2013 à 14 h 30.
- **Restauration scolaire :** consultation de 4 entreprises : Sodexo – Auberge de la Blourde – Poitou Resco – Lortholary.
- **Assainissement :**
 - NCA a rendu son rapport sur le zonage de l'assainissement collectif, ce qui va permettre le lancement de l'enquête publique.
 - Le diagnostic réseau vient de débiter.
- **Par Eolien sur les communes de Brion et de la Ferrière Airoux :** l'enquête publique est fixée du Lundi 16 Septembre 2013 au Vendredi 18 Octobre 2013.
- **Folschviller** – la délégation sera à Usson du vendredi 20 Septembre 2013 au lundi 23 Septembre 2013. La commune prendra en charge financièrement le transport, les sorties et restaurants de la délégation. Il en sera de même pour les conseillers municipaux et leur conjoint.
- **Sens interdit Rue du Moulin Neuf :** un arrêté municipal sera pris pour l'interdire aux cyclistes.

ORDRE DU JOUR

1 - URBANISME – Construction d'un hangard de stockage au Petit Portal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Gaël BREVET, domicilié en notre commune, « Le Petit Portal » a déposé un permis de construire pour un hangard de stockage sur la parcelle cadastrée CN 149.

La Commune n'étant pas dotée d'un Plan d'Occupation des Sols, la parcelle ne peut être utilisée pour la réalisation de l'opération projetée au motif que le terrain, bien que situé dans une zone urbanisée, est dans un vaste espace naturel et se trouve ainsi en dehors des parties urbanisées de la Commune (article L 111-1-2 du Code de l'Urbanisme, le permis de construire pourrait lui être refusé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la levée de l'application de l'article L 111.1.2 du code de l'Urbanisme.

2 - HABITAT 86 – Aliénation de 2 pavillons Cité Louis Pasteur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'office d'HLM a décidé de procéder à l'aliénation de 2 pavillons de la Cité Louis Pasteur.

La procédure de vente s'effectue selon les prescriptions de la circulaire du 04 août 1994.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Emet un avis favorable à la proposition d'HABITAT 86 de procéder à l'aliénation de 2 pavillons de la Cité Pasteur.
- Accepte le maintien de la garantie financière de la commune à HABITAT 86 qui, en cas de transaction positive, continuera le remboursement des emprunts contractés pour l'opération de construction des pavillons de cette résidence.

- RESSOURCES HUMAINES

3 - CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, la création des emplois d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet et d'Agent de Maîtrise Principal, à temps complet.

4 - FERMETURE DE POSTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, la fermeture des postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet et d'Agent de Maîtrise, à temps complet.

5 - ADMISSION EN NON-VALEUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Emet un avis favorable à la demande de la Trésorerie pour l'admission en non-valeur de produits divers devenus irrécouvrables pour la somme de 1 202.55 €.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame Marie-Hélène BOMPAS

- Madame CADIN, 8 rue de la Paix, demande qu'une 2^{ème} jardinière soit installée sur la partie communale qui borde son habitation afin d'éviter le stationnement de véhicules le jour de marché. Réponse : une barrière sera installée le 18 de chaque mois.

Monsieur Claude COUTANT

- Suite à la tempête, le miroir à la sortie du parking de la Poste est incliné.
- Immeuble ROUSSEAU : Maître SERVANT est le notaire chargé de la succession et je demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de ce notaire pour qu'un bilan de l'état du bâtiment soit effectué (mur, toiture, humidité) car cette maison est mitoyenne avec mon habitation. Bien que cette affaire relève du privé, le maire accepte de contacter le notaire.

Madame Nicole THIAUDIERE

- Les parents d'élèves sont inquiets pour le mercredi midi car il n'y aura pas de cantine. Le maire rappelle qu'une réunion d'informations avec les parents d'élèves a eu lieu fin avril dernier.
- Quand seront dégagés les arbres tombés par la tempête ?
- Pas de visibilité à l'angle du chemin de Torsac avec le CD car le riverain ne procède pas à l'élagage de son buisson.

Madame Corinne PERRY

- Eglise : des tuiles sont tombées côté La Buthière.

Séance levée à 20 heures 40.